



Avis public d'élection

Municipalité de Leclercville

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, LUCIE BEAUDOIN, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire; poste de conseillère ou conseiller 1; poste de conseillère ou conseiller 2; poste de conseillère ou conseiller 3; poste de conseillère ou conseiller 4; poste de conseillère ou conseiller 5; poste de conseillère ou conseiller 6.

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures suivants :

Horaire

Lundi 20 septembre	De 8h30 à 12h	De 12h30 à 19h
Mardi 21 septembre	De 8h à 12h	De 12h30 à 16h
Jeudi 22 septembre	De 8h30 à 12h	De 12h30 à 16h
Lundi 27 septembre	De 8h30 à 12h	De 12h30 à 16h
Mardi 28 septembre	De 8h30 à 12h	De 12h30 à 19h
Jeudi 30 septembre	De 8h à 12h	De 12h30 à 16h

ATTENTION : LE VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021, LE BUREAU SERA OUVERT DE 9 H À 16 H 30 DE FAÇON CONTINUE.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

**Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire
(vote par correspondance – COVID-19)**

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;

- avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
- présentez des symptômes de COVID-19;
- avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 12 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

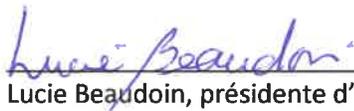
Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Sylvie Lemay
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : 1014, rue de l'Église, Leclercville
Téléphone : 819-292-2331
Courriel : dg@munleclercville.qc.ca

Donné à Leclercville, le 7 septembre 2021



Lucie Beaudoin, présidente d'élection